

Produit: **EDENWAY CHAIN AURAE 150 ECOLABEL**

Code: H2388 Version: 1.1 Révision : le 21-Décembre-2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou

EDENWAY CHAIN AURAE 150 ECOLABEL

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

Synonymes Aucun(e)(s). Code de produit H2388

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Lubrifiant Utilisations déconseillées Non disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

HAFA France Nom de la societe **Adresse** ZI - Allée Clotaire 1er

BP 243

76197 YVETOT

FR

Division Service Qualité HAFA

Téléphone.: 33 (0) 2 35 95 45 54 Téléphone

33 (0) 2 35 95 83 63 Télécopie:

adresse électronique fds@hafa.org Non disponible. Personne à contacter

1.4. Numéro d'appel d'urgence Emergency Tel. (France) ORFILA (INRS)

+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange n'est pas classé dangereux selon les critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s). Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Intervention Se laver les mains après l'usage.

Conserver à l'écart de matières incompatibles. Stockage

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements locaux. Élimination

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Aucun(e)(s).



Produit: **EDENWAY CHAIN AURAE 150 ECOLABEL**

Code: H2388 Version: 1.1 Révision: le 21-Décembre-2020

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne répond pas aux critères des substances vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

règlement (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de déclaration légales.

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP: Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

M: facteur M

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarques sur la composition

Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Le

texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures

de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si une irritation se Contact avec les yeux

développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Brouillard d'eau. Mousse. Sable sec. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser

des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. appropriés

Movens d'extinction

inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

Voir également section 10.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SDS FRANCE 2/8



Produit: **EDENWAY CHAIN AURAE 150 ECOLABEL**

Code: H2388 Version: 1.1 Révision : le 21-Décembre-2020

Méthodes particulières d'intervention

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter un équipement et des vêtements de protection

appropriés durant le nettoyage. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8

de la FDS.

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la Pour les secouristes

section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter un

déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiquer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la zone avec du détergent et de l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond

la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. En

cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

6.4. Référence à d'autres

rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails

sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter toute exposition prolongée. Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Non disponible.

Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

SDS FRANCE 3/8



Produit : EDENWAY CHAIN AURAE 150 ECOLABEL

Code: H2388 Version: 1.1 Révision: le 21-Décembre-2020

Contrôles techniques

appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les

endroits clos

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération

avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains Il est recommandé de porter des gants de protection. Suivre les recommandations du fournisseur

pour le choix des gants adéquats.

- Autres Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est

recommandé.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si n

Mesures d'hygiène Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de

procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Liquide. **Forme** Liquide.

Couleur Blond/e. à Brun clair.

Odeur D'huile

Seuil olfactifNon disponible.pHNon applicable.Point de fusion/point deNon disponible.

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

•

Point d'éclair > 220,0 °C (> 428,0 °F)

Taux d'évaporationNon disponible.Inflammabilité (solide, gaz)Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%) Non disponible.

d'innammabilité (%)

Non disponible.

limite supérieure d'inflammabilité (%)

Pression de vapeur Non disponible.

SDS FRANCE 4/8



Produit: **EDENWAY CHAIN AURAE 150 ECOLABEL**

Code: H2388 Version: 1.1 Révision : le 21-Décembre-2020

Densité de vapeur Non disponible.

0,923 Densité relative

Température pour densité

relative

15 °C (59 °F)

Solubilité(s)

Insoluble. Solubilité (dans l'eau)

Coefficient de partage

(n-octanol/eau)

Non disponible.

Température

Non disponible.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non disponible. 135 - 175 mm2/s Viscosité 40 °C (104 °F) Température pour la viscosité Propriétés explosives Non disponible. Propriétés comburantes Non comburant.

9.2. Autres informations

pH en solution aqueuse Non applicable.

Point d'écoulement -33 °C (-27,4 °F) ASTM D 97.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Eviter les températures supérieures à

la température de décomposition. Contact avec des substances incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de

Agents oxydants forts.

décomposition dangereux

Oxydes de carbone. La décomposition peut entraîner la formation d'acroléine.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Donnée inconnue.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Non classé

Lésions oculaires

Non classé.

graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire

Non classé. Non classé.

Sensibilisation cutanée Mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.



Produit: **EDENWAY CHAIN AURAE 150 ECOLABEL**

Code: H2388 Version: 1.1 Révision : le 21-Décembre-2020

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Non classé.

Non classé

Danger par aspiration

Informations sur les mélanges

et informations sur les

substances

Non classé.

Aucune information disponible.

Autres informations Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses

pour les milieux aquatiques ne sont pas remplis.

Produit Espèce Résultats d'essais EDENWAY CHAIN AURAE 150 ECOLABEL Aquatique > 1000 mg/l, 72 Heures OCDE Ligne Algues CE50 Algues directrice 201 Crustacé CE50 Daphnie > 1000 mg/l, 48 Heures OCDE Ligne directrice 202 Poisson CL50 Poisson > 1000 mg/l, 48 Heures OCDE Ligne directrice 203 12.2. Persistance et Ce produit est conforme au Règlement (CE) no 66/2010 : ECOLABEL. dégradabilité 12.3. Potentiel de Aucune information disponible. bioaccumulation Coefficient de partage Non disponible. n-octanol/eau (log Kow) Facteur de bioconcentration Non disponible. (FBC) 12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Mobilité en général

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne répond pas aux critères des substances vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

SDS FRANCE 6 / 8



Produit : EDENWAY CHAIN AURAE 150 ECOLABEL

Code: H2388 Version: 1.1 Révision: le 21-Décembre-2020

Emballage contaminéLes récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Codes des déchets UE Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Produit non utilisé: 16 03 06

Méthodes d'élimination/

information

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADF

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport en vrac

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Sans objet.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

SDS FRANCE 7/8



Produit: EDENWAY CHAIN AURAE 150 ECOLABEL

Code: H2388 Version: 1.1 Révision: le 21-Décembre-2020

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP)

et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du

Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland

Waterways.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

.

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN: Comité européen de normalisation.

IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

GRV : Grand récipient pour vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises

dangereuses).

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT : Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition) VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références

Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une

combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit

Aucun(e)(s).

que partiellement

Aucun(e)(s).

Informations de révision Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

HAFA France ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la mise, en place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit.